

Demande de subvention : fonctionnement

Il s'agit : d'une première demande

Présentation de votre association

Identification de votre association

Nom et sigle de votre l'association

Radio Campus Grenoble

Adresse de son siège social

139, Rue de la Piscine

Code postal

38400

Commune

SAINT-MARTIN-D'HERES

Téléphone

04 76 52 85 20

Mail

contact@campusgrenoble.org

Site internet (si existant)

http://campusgrenoble.org

Code SIRET

3 9 3 1 5 5 1 4 8 0 0 0 1 7

Code APE ou NAF (joindre copie du courrier de l'INSEE en fin de formulaire)

9 2 2 A

L'adresse de correspondance de l'association est-elle la même que celle renseignée ci-dessus ? non

Adresse de correspondance

Bâtiment EVE - 701, Avenue centrale - Domaine universitaire

Code postal

38400

Commune

SAINT-MARTIN-D'HERES

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom

Pedro

Prénom

Olivas

Qualité

Président

Téléphone

06 07 16 01 18

Mail

pedro.olivas@campusgrenoble.org

La personne chargée du dossier au sein de l'association est-elle la même ? non

Nom de la personne chargée du dossier

Chamla

Prénom de la personne chargée du dossier

David

Qualité de la personne chargée du dossier

Trésorier

Téléphone de la personne chargée du dossier

0631889815

Mail de la personne chargée du dossier

david.chamla@campusgrenoble.org

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Date de déclaration en préfecture (jj/mm/aaaa - joindre copie du récépissé de déclaration en préfecture en fin de formulaire)

08/01/1999

Numéro d'immatriculation préfecture

0381020921

Date de publication au Journal officiel (jj/mm/aaaa - joindre copie en fin de formulaire)

Présentation de votre association

Objet ou but de votre association (joindre un exemplaire des derniers statuts, datés et signés en fin de formulaire)

Cette association a pour but :

- le développement de la communication locale, la réalisation et la diffusion de programmes radiophoniques,
- la recherche, la création et la réalisation de programmes audiovisuels,
- l'aide et le soutien aux expériences et initiatives nouvelles dans le domaine audiovisuel.

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ? non

**Type d'agrément
Attribué par**

En date du (jj/mm/aaaa)

Date de la dernière assemblée générale (jj/mm/aaaa - joindre un compte-rendu ou PV en fin de formulaire)

17/07/2017

Adhérents et/ou bénéficiaires

	Adhérents Si votre association a plusieurs disciplines vous pouvez donner le détail de nombre d'adhérents par discipline			Bénéficiaires Si les bénéficiaires sont différents des adhérents (ex : associations de solidarité...). Précisez : la radio est à destination de tous, écoutable sur le 90,8 FM et sur le player du site internet : http://campusgrenoble.org		
Nombre d'adhérents	Hommes	Femmes	Dont : de Saint-Martin-d'Hères	Hommes	Femmes	Dont : de Saint-Martin-d'Hères
de - de 12 ans	0	0	0	Indétermin	Indétermin	Indétermin
de 12 ans à 18 ans	0	0	0	Indétermin	Indétermin	Indétermin
adultes	35	15	1	Indétermin	Indétermin	Indétermin

Salariés

Nombre de salariés permanents

3

Nombre de salariés autres

0

Nombre équivalent temps plein

,2,48

Nombre équivalent temps plein

0

Liste des membres du bureau (3 obligatoires)

Sélectionner le nombre de membres du bureau : [menu-659]

Membre n°1

Nom

[nom-membre-1]

Prénom

[prenom-membre-1]

Fonction

[fonction-membre-1]

Adresse

[adresse-membre-1]

Tél.

[tel-membre-1]

Mail

[tel-membre-1]

Membre n°2

Nom

[nom-membre-2]

Prénom

[prenom-membre-2]

Fonction

[fonction-membre-2]

Adresse

[adresse-membre-2]

Tél.

[tel-membre-2]

Mail

[tel-membre-2]

Membre n°3

Nom

[nom-membre-3]

Prénom

[prenom-membre-3]

Fonction

[fonction-membre-3]

Adresse

[adresse-membre-3]

Tél.

[tel-membre-3]

Mail

[tel-membre-3]

Membre n°4

Nom

[nom-membre-4]

Prénom

[prenom-membre-4]

Fonction

[fonction-membre-4]

Adresse

[adresse-membre-4]

Tél.

[tel-membre-4]

Mail

[tel-membre-4]

Membre n°5

Nom

[nom-membre-5]

Prénom

[prenom-membre-5]

Fonction

[fonction-membre-5]

Adresse

[adresse-membre-5]

Tél.

[tel-membre-5]

Mail

[tel-membre-5]

Bilan des actions de l'année

Veillez développer le bilan des actions de l'année. (5000 caractères maximum)

Radio Campus Grenoble

découvrir, comprendre, partager

Bilan d'activité 2016

(5000 caractères)

1. Actions éducatives et culturelles

Avec ses nouveaux ateliers pédagogiques, Radio Campus Grenoble souhaite non seulement développer la fonction médiatique d'une production radiophonique, mais également solliciter l'imagination et la créativité des participants. Malgré ses moyens limités, Radio Campus Grenoble a ouvert en 2016 les portes de la radio aux élèves de collèges et lycées de l'agglomération grenobloise, ainsi qu'à des groupes d'étudiants de l'Université, aux origines sociales et aux bagages éducatifs variés, pour leur permettre de découvrir les techniques du son, les pratiques radiophoniques et participer à la vie de l'association et du média qu'elle porte.

Plus de 80 partenariats ont ainsi pu être formalisés cette année (63 en 2015, 40 en 2014, 25 en 2013). Ces partenariats concernaient plus particulièrement :

des projets communs, conventionnés, avec les gestionnaires de salles de spectacle de l'agglomération, les organisateurs de festivals et d'événements locaux (cinéma, musique, théâtre, littérature, poésie etc.)

des partenariats pédagogiques avec l'École de Journalisme de Grenoble, la filière Diffusion de la Culture de l'Université Grenoble Alpes et le DUT Multimédia et Informations, de nouveaux projets pédagogiques avec la Licence des Arts du Spectacle et le Centre universitaire des études françaises.

des ateliers d'initiation hebdomadaires organisés par les équipes de Radio Campus

l'accueil de groupes de publics pour un "parcours découverte"

l'accueil encore croissant de stagiaires et volontaires associatifs tout au long de l'année (journalisme, communication, gestion de projet, observation professionnelle)

2. Actions menées en faveur de l'intégration et de la lutte contre les discriminations

En 2016, Radio Campus Grenoble a consacré une part très importante de son engagement éditorial à la présentation des actions et structures oeuvrant dans les domaines de la solidarité, de l'humanitaire, de l'insertion et de la prévention, auxquelles elle donne très régulièrement la parole sur les ondes.

Radio Campus Grenoble a reconduit sa collaboration avec le festival "Vues d'en face", festival international du film gay et lesbien de Grenoble. La radio est un des partenariats historiques majeurs de l'association. De plus, la radio a apporté son soutien au NIA-Fest qui milite contre le mal-logement. La radio s'est également associée avec Cultures du Coeur Isère et a accueilli l'émission mensuelle du collectif luttant pour l'égalité femme-homme dans le secteur des arts et de la culture (GMGC). Radio Campus Grenoble a affirmé sa responsabilité sociale en accueillant une personne en situation de handicap au sein de son équipe de permanents. Le média local a également participé activement à deux manifestations de lutte contre les discriminations (en partenariat avec le Centre LGBTI de Grenoble et le Mouvement Français pour le Planning Familial de l'Isère), afin de promouvoir et faciliter l'engagement, la tolérance et la participation de jeunes à des initiatives citoyennes et solidaires.

3. Actions en faveur de l'environnement et du développement local

Radio Campus Grenoble s'engage continûment pour promouvoir les initiatives locales qui

contribuent au développement du territoire grenoblois. A travers ses émissions rédactionnelles, Radio Campus Grenoble souhaite interroger et discuter les besoins et actions mises en place par les autorités publiques, les associations, les structures sociales ou coopératives, etc. Radio Campus Grenoble est pleinement engagée pour faire rayonner les initiatives collectives et individuelles, la création d'activités, l'animation urbaine et plus généralement la dynamisation des processus de développement social, économique, culturel, éducatif, environnemental, sanitaire...

Radio Campus Grenoble a renouvelé et développé son engagement auprès de l'association SEVE, gestionnaire de l'espace de vie étudiante du Campus, EVE, multipliant les synergies au service de l'ouverture culturelle des étudiants et habitants de la métropole, en participant et médiatisant notamment ses temps forts (Printemps de Initiatives, Campus en Fête, On (s)explique, Journée du Lycéen). Radio Campus Grenoble a également renforcé ses liens avec Grenoble Ecole de Management pour couvrir l'organisation du festival annuel de géopolitique. En 2016, Radio Campus Grenoble s'est associé pour la première fois à l'événement "Grenoble Street Art Fest" organisé par le centre d'art Spacejunk et la Ville de Grenoble. La radio a également soutenu sur son antenne des pratiques sportives innovantes et peu médiatisées, comme par exemple la pratique du Roller Derby.

Dernier compte de résultat de l'association

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Rémunération des services	
Achats d'études et de prestations de services	1925	Marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	900	Prestations de services	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Autres	4540
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation (précisez)	56682
Autres fournitures		Autres associations	
61 - Services extérieurs		FSER	39667
Assurances	3055	Commune(s)	
Formation des bénévoles		dont Saint-Martin-d'Hères	0
Travaux d'entretien		Département	3600
62 - Autres services extérieurs		- Commune(s)	3600
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5577	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publications	678	Aide à l'emploi	9815
Déplacements, missions et réceptions	1548		
Frais postaux et de télécommunication	100		
Services bancaires	116		
63 - Impôts et taxes			
Taxes sur les salaires			
64 - Frais de personnel			
Rémunérations du personnel	34228		
Charges sociales	18275	75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Cotisations	837
65 - Autres charges de gestion courante		Autres (collecte, ...)	
Frais d'activité	925	76 - Produits financiers	298
Manifestations, colloques		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières	3844	Subvention d'équilibre	
67 - Charges exceptionnelles	72	Autres produits exceptionnels	
68 - Dotations, amortissements, provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
		79 - transfert de charges	8886
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	71243	TOTAL DES PRODUITS	71243

Aides financières indirectes perçues

Avantages en nature

Dans cette section, indiquez les mises à disposition d'aides (équipements, prêts, manutention ...) dont vous bénéficiez actuellement.

Mise à disposition de locaux

Mise à disposition de locaux

Désignation (nom et adresse)

Mise à disposition d'un lieu d'émission de antenne au Mûrier et d'un local attenant afin de protéger le matériel directement relié à cette antenne.

Organisme qui fait cette mise à disposition si autre que la Ville de Saint-Martin-d'Hères

Mise à disposition de fluides

Désignation (eau, gaz, électricité)

Organisme qui fait cette mise à disposition si autre que la Ville de Saint-Martin-d'Hères

Mise à disposition de personnel

Désignation (nom et adresse)

Organisme qui fait cette mise à disposition si autre que la Ville de Saint-Martin-d'Hères

Mise à disposition de véhicule ou matériel

Désignation (caractéristique, ex : manutention demandée)

Organisme qui fait cette mise à disposition si autre que la Ville de Saint-Martin-d'Hères

Budget prévisionnel de votre association

Seules les rubriques vous concernant sont à remplir. Ne pas indiquer les centimes d'euros. **Le budget prévisionnel doit être à l'équilibre**

Exercice : (celui pour lequel la subvention est sollicitée) 2018

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services	4000	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	900	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	2500	74 - Subventions d'exploitation (précisez)	52700
Fournitures administratives		Fond de soutien à l'exp. radio	40300
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	1600	Commune(s)	
62 - Autres services extérieurs		dont Saint-Martin-d'Hères (somme demandée)	2000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5500	Département	3600
Publicité, publications	350		
Déplacements, missions et réceptions	1500	Organismes sociaux (à détailler)	
Frais postaux et de télécommunication	150	AGEFIPH	2000
Services bancaires	150	Service civique	1200
Divers	1500		
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres impôts et taxes		Cotisations	1000
64 - Frais de personnel		Autres	
Rémunérations du personnel	34500	76 - Produits financiers	
Charges sociales	16500	77 - Produits exceptionnels	
Autres charges de personnel		Sur opérations de gestion	
65 - Autres charges de gestion courante		Sur exercices antérieurs	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprise sur amortissements et provisions	22950
68 - Dotation aux amortissements		TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	
provisions et engagements		87 - Contributions volontaires en nature	
		Bénévolat	
		Prestations en nature	

TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES		Dons en nature	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite des biens et prestations			
Personnels bénévoles			
TOTAL DES CHARGES	76650	TOTAL DES PRODUITS	76650

Attestation sur l'honneur

Au regard du budget prévisionnel, l'association sollicite une subvention de fonctionnement de (montant, en euros) :

2000

Le renseignement de cette fiche est obligatoire pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je certifie que l'association est régulièrement déclarée; Je déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant; Je déclare avoir pris connaissance du texte de la Convention d'engagements réciproques Ville/associations, convention à laquelle l'association déclare adhérer, prenant ainsi, avec la Ville de Saint-Martin-d'Hères des engagements réciproques, réaffirmant symboliquement les valeurs auxquelles elles sont profondément attachées et exprimant la volonté de renforcer leur partenariat; Je certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires; Je précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le RIB joint au dossier.

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.